



AMBASSADE DE FRANCE EN OUGANDA

## BOURSES SCOLAIRES

Kampala, le 15 janvier 2019

Chers parents,

L'Ambassade de France tient à vous informer que la campagne des bourses scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 à Kampala est ouverte.

Comme vous le savez, sous conditions de ressources et de patrimoine, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) peut accorder une aide à la scolarité au bénéfice d'enfants français qui seront inscrits à l'Ecole Française des Grands Lacs à Kampala en Ouganda à la rentrée 2019-2020.

Le montant de cette aide est constitué d'un pourcentage des frais de scolarité ; il est variable pour chaque famille puisqu'il est déterminé d'après une étude approfondie des ressources, des charges et de la situation sociale des demandeurs.

Pour les familles qui étaient déjà boursières l'année passée, sachez que les demandes de bourses scolaires doivent être renouvelées chaque année et que les dossiers, complets, doivent être impérativement déposés dans les délais réglementaires fixés ci-dessous.

### Conditions générales pour les élèves :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire 2019 (enfants nés en 2016) ;
- Être inscrit avec au moins l'un de ses parents au Registre des Français établis hors de France

### Où trouver les formulaires de demandes de bourses scolaires ainsi que la liste des pièces à fournir ?

- Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'Ambassade de France en Ouganda (onglet Services aux français/bourses scolaires)
- Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'Ecole Française des Grands Lacs
- Ils sont disponibles en version papier à l'Ambassade de France ET à l'Ecole Française

### A faire au plus vite avant de déposer votre dossier – complet - de demande de bourses:

Prendre rendez-vous **dès maintenant** par email ([eva.grignon@diplomatie.gouv.fr](mailto:eva.grignon@diplomatie.gouv.fr)) afin de pouvoir ultérieurement déposer votre dossier complet, pour étude.

### Quelle est la date limite pour déposer votre dossier de demande de bourses scolaires ?

Le **28 février 2019**. Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera reçu par le service consulaire. N'attendez donc pas la dernière minute pour prendre RDV au cas où des compléments vous soient demandés. En effet, tout dossier jugé incomplet sera refusé et un autre RDV devra donc être pris, avant le 22 février 2018, pour apporter le dossier complété.



Eva GRIGNON  
Administration des Français